

LE MERCREDI 10 MARS 2010

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 10 mars 2010, à 20 h 15, à laquelle sont présents :

Claude Auger
Claude Benoît
Marc Carrière
Jocelyn Fréchette
Alexandre Iracà
Sylvain Léger
Dany Ouellet
Michel Tardif

Marc Beaulieu
Jacinthe Brière
Jacques D'Août
Cécile Gauthier
René Langelier
Raymond Ménard
Carl G. Simpson

Absences motivées

Louis-Georges Desaulniers

Jean-Marc Lavoie

Les représentants du comité de parents :

Stéphane Mongeon

Luc Trottier

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Alexandre Iracà.

Sont également présents :

Maurice Groulx, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général

Le président déclare la séance ouverte.

Parole au président et nouvelles de la FCSQ

- . Activité de reconnaissance à l'égard des années de service (9 février dernier).
- . École Monseigneur Charbonneau : visite de la Caravane du Grand Défi Pierre Lavoie.
- . École Providence/J.-M.-Robert : bourse de 10 000 \$ pour l'achat d'instruments de musique.
- . École St-Laurent : don de 1800 \$ à la Croix-Rouge pour les victimes du tremblement de terre en Haïti.
- . L'école du Ruisseau a reçu un appui financier de 1000 \$ afin d'éliminer les assiettes de carton à la cafétéria de l'école.
- . Projet de compostage à l'école Adrien-Guillaume : appui financier de 1000 \$ au projet.
- . École St-Jean-de-Brébeuf : aménagement d'une classe multifonctionnelle.
- . Initiation aux travaux mécanique pour les élèves du programme SAIS de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau.
- . Conférence de sensibilisation à l'importance de la persévérance scolaire pour près de 500 élèves de l'école secondaire Hormisdas-Gamelin.
- . Élèves de 3^e et 4^e année de l'école St-Cœur-de-Marie : confection d'un livre (rédaction, illustration et reliure).
- . École de la Montagne : mise sur pied d'un projet école dans le cadre de l'émission *La Petite Séduction* de la télévision de Radio-Canada.
- . Projet *Cour d'école sans violence* de l'école du Boisé : aucune infraction au cours du mois de février.
- . Mme Guylaine Deschâtelets, enseignante à l'école du Boisé, participera au Championnat canadien de curling.

Parole au public

- . Mme Marie-Élaine Rouleau, résidente de Notre-Dame-de-la-Paix – Mme Rouleau exprime son soutien aux enseignants présents. Mme Rouleau réfère à l'éventuelle fermeture de l'école Centrale et à l'importance de l'école pour son village.
- . M. Robert Guérin, vice-président du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais (SEO) – M. Guérin fait état des préoccupations du syndicat à l'égard des négociations en cours. Il réfère aux propositions émises par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Le SEO est déçu des offres patronales actuelles.

1275

- . M. Richard O'Reilly, enseignant en boucherie au Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie – Précarité d'emploi chez les enseignants en formation professionnelle.
- . M. Robert Guérin – Dépôt de documentation comparative entre les demandes syndicales et les offres patronales. M. Guérin adresse six (6) questions aux membres du Conseil des commissaires.

Parole aux commissaires

Monsieur Jocelyn Fréchette

- . Expo-sciences locale à l'école St-Jean-de-Brébeuf.

Madame Cécile Gauthier

- . Expo-sciences locale à l'école du Boisé.

Monsieur Luc Trottier

- . Colloque organisé par le comité de parents de chacune des 4 commissions scolaires de l'Outaouais se tiendra le samedi 27 mars prochain, à l'école secondaire de l'Île.
- . Conférence de l'auteur Bryan Perro, à l'intention des élèves et de leurs parents, le 10 mai prochain.

Monsieur Raymond Ménard

- . L'organisme SAJO recevra 250 000 \$, au cours des trois prochaines années, afin de développer diverses activités dans les écoles secondaires en milieu rural de l'Outaouais.

Monsieur Marc Beaulieu

- . Suivi accordé aux questions adressées par le syndicat.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 53 (2009-2010)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2010
--

RÉSOLUTION 54 (2009-2010)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette;

QUE le procès-verbal du Conseil des commissaires du 3 février 2010 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des groupes de travail

Comité relatif aux ressources humaines par monsieur le commissaire Jacques D'Août :

- . Candidatures – Gala des commissaires

Carrefour culturel ESTacade par monsieur le commissaire Jacques D'Août :

- . Processus menant à une planification stratégique
- . Présence bénévole de certains enseignants

Comité relatif aux ressources éducatives par monsieur le commissaire Raymond Ménard :

- . Plan triennal TIC : objectifs atteints à 94 %
- . Présentation des parcours FMS/FPT lors d'un prochain comité de travail

CSCV en action par monsieur le commissaire Raymond Ménard :

- . 19 mars : date limite pour le dépôt d'un projet

VOTE PAR TÉLÉPHONE – AUTORISATION
--

RÉSOLUTION 55 (2009-2010)

Attendu les termes de l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3);

Attendu les termes du Règlement C.C.r.20 2004 ayant pour titre « Règlement relatif à la participation d'un commissaire, par un moyen électronique, à une séance du Conseil des commissaires »;

Attendu que monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie souhaite participer à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 10 mars 2010 par l'intermédiaire du téléphone;

Attendu que monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie a transmis une demande au secrétaire général, monsieur Jasmin Bellavance, le 4 mars 2010;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie soit autorisé à participer à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 10 mars 2010 par l'intermédiaire du téléphone.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note : Bien qu'ayant été autorisé, monsieur Jean-Marc Lavoie n'a pas participé à la présente séance du conseil des commissaires.

RÈGLEMENT RELATIF AU JOUR, HEURE ET LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011 – PROJET

RÉSOLUTION 56 (2009-2010)

Attendu les termes de l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3);

Attendu les termes de l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3);

Attendu le projet de calendrier des séances ordinaires soumis aux membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 24 février 2010;

Il est proposé par monsieur le commissaire Carl G. Simpson;

QUE le projet de règlement relatif au jour, heure et lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires, pour l'année scolaire 2010-2011, soit adopté comme ci-après énoncé et fasse l'objet d'un avis public en conformité avec les termes de l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3).

Jour	Heure	Lieu
1 ^{er} septembre 2010 (1 ^{er} mercredi)	20 h	à la bibliothèque de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau, 378 A, rue Papineau, à Papineauville
6 octobre 2010 (1 ^{er} mercredi)	20 h	à la bibliothèque de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau, 378 A, rue Papineau, à Papineauville
3 novembre 2010 (1 ^{er} mercredi)	20 h	au centre administratif, 582, rue Maclaren Est, à Gatineau
1 ^{er} décembre 2010 (1 ^{er} mercredi)	20 h	à la bibliothèque de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau, 378 A, rue Papineau, à Papineauville
12 janvier 2011 (2 ^e mercredi)	20 h	au centre administratif, 582, rue Maclaren Est, à Gatineau

1277

2 février 2011 (1 ^{er} mercredi)	20 h	à la bibliothèque de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau, 378 A, rue Papineau, à Papineauville
9 mars 2011 (2 ^e mercredi)	20 h	au centre administratif, 582, rue Maclaren Est, à Gatineau
6 avril 2011 (1 ^{er} mercredi)	20 h	à la bibliothèque de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau, 378 A, rue Papineau, à Papineauville
4 mai 2011 (1 ^{er} mercredi)	20 h	au centre administratif, 582, rue Maclaren Est, à Gatineau
1 ^{er} juin 2011 (1 ^{er} mercredi)	20 h	au centre administratif, 582, rue Maclaren Est, à Gatineau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**RÈGLEMENT RELATIF À LA PROCÉDURE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES
FORMULÉES PAR LES ÉLÈVES OU LEURS PARENTS – PROJET****RÉSOLUTION 57 (2009-2010)**

Attendu qu'en vertu des dispositions de l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3), la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées doit établir, par règlement, une procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;

Attendu les termes du projet de règlement relatif à la procédure d'examen et de traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents soumis aux membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 10 février 2010;

Il est proposé par monsieur le commissaire René Langelier;

QUE le projet de règlement relatif à la procédure d'examen et de traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents, soit accepté tel que proposé;

QUE ledit projet de règlement fasse l'objet d'un avis public, le tout en conformité avec les termes de l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**ADJOINTE ADMINISTRATIVE À L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN – NOMINATION****RÉSOLUTION 58 (2009-2010)**

Attendu le départ pour la retraite de madame Francine Durocher à compter du 24 mars 2010;

Attendu la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE madame Karyne Pinard soit nommée adjointe administrative à l'école secondaire Hormisdas-Gamelin, à titre régulier, à compter du 15 mars 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**TAXE SCOLAIRE – TAUX D'INTÉRÊT****RÉSOLUTION 59 (2009-2010)**

1278

Attendu qu'en vertu de l'article 316 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l.-13-3), la taxe scolaire porte intérêt au taux fixé par la commission scolaire;

Attendu que pour l'année financière 2009-2010 le taux d'intérêt relatif à la taxe scolaire porte intérêt à 19 %;

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées a amorcé la diminution de son taux d'intérêt sur les taxes scolaires en 2007-2008;

Attendu la recommandation du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de la rencontre du 1^{er} février 2010;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE soit fixé à 18 % le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes scolaires, et ce, à compter de l'année financière 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE MONSIEUR CARL POIRIER ET LA CSCV CONCERNANT L'UTILISATION DES SERRES, À PAPINEAUVILLE

RÉSOLUTION 60 (2009-2010)

Attendu la demande reçue de monsieur Carl Poirier à l'effet de louer les serres situées au 104, Allée des Montfortains Nord, à Papineauville;

Attendu la recommandation du directeur du Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre/Seigneurie;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Tardif;

QUE le directeur général, monsieur Maurice Groulx, soit autorisé à signer le protocole d'entente à intervenir entre monsieur Carl Poirier et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées relativement à la location des serres pour la période du 1^{er} mars au 31 mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président réfère au lac-à-l'Épaule de septembre 2008 ainsi qu'au mandat du Chantier # 1 lors de l'année scolaire 2008-2009 visant à faire *l'analyse et l'optimisation des services offerts à la clientèle dans un contexte de décroissance*. Trois orientations avaient été retenues dans le cadre de ce chantier.

FERMETURE DE L'IMMEUBLE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE, À VAL-DES-BOIS, ET MODIFICATION DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE LA MONTAGNE / NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE – DÉCISION
--

RÉSOLUTION 61 (2009-2010)

Attendu les discussions et les priorités d'action retenues lors de la session de travail du Conseil des commissaires tenue à Montpellier les 19 et 20 septembre 2008;

Attendu la mise sur pied du groupe de travail # 1 dont le mandat visait à faire l'analyse et l'optimisation des services offerts à la clientèle dans un contexte de décroissance;

Attendu les termes des articles 39, 40, 79, 193 et 211 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l.-13.3);

Attendu les termes de la résolution 115 (2008-2009) ayant pour titre « Immeuble Notre-Dame-de-la-Garde – orientation au 1^{er} juillet 2010 »;

1279

Attendu les termes du document ayant pour titre « Immeuble Notre-Dame-de-la-Garde – État de situation – Projet de modification de l'acte d'établissement de l'école de la Montagne / Notre-Dame-de-la-Garde »;

Attendu la consultation effectuée auprès du comité de parents de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et du conseil d'établissement de l'école de la Montagne / Notre-Dame-de-la-Garde;

Attendu les audiences publiques tenues par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées le 23 février 2010 à l'immeuble Notre-Dame-de-la-Garde relativement au projet de modification de l'acte d'établissement de l'école de la Montagne / Notre-Dame-de-la-Garde;

Attendu les présentations faites par les différents intervenants lors desdites audiences publiques;

Attendu les termes de l'écrit de gestion 5221-03-01 ayant pour titre « Politique de maintien ou de fermeture des écoles »;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors des comités de travail des 2 et 23 septembre 2009, du 28 octobre 2009, du 20 janvier 2010, des 3, 10 et 24 février 2010 et du 10 mars 2010;

Il est proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées modifie l'acte d'établissement de l'école de la Montagne / Notre-Dame-de-la-Garde, en procédant à la fermeture de l'immeuble Notre-Dame-de-la-Garde, le tout effectif en date du 1^{er} juillet 2010;

QU'ainsi modifié, l'acte d'établissement soit connu, à compter du 1^{er} juillet 2010, sous la dénomination d'école de la Montagne;

QUE seuls les ordres d'enseignement du préscolaire et du primaire soient dispensés par l'école de la Montagne;

QUE tous les élèves de niveau secondaire du territoire de l'école de la Montagne soient scolarisés à l'école secondaire Hormisdas-Gamelin, à Gatineau;

QUE l'annexe relative au territoire des écoles de la Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves pour l'année 2010-2011 (Référence – Secrétariat général) soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉVOCATION DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT ET FERMETURE DE L'ÉCOLE CENTRALE, À NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX – DÉCISION
--

RÉSOLUTION 62 (2009-2010)

Attendu les discussions et les priorités d'action retenues lors de la session de travail du Conseil des commissaires tenue à Montpellier les 19 et 20 septembre 2008;

Attendu la mise sur pied du groupe de travail # 1 dont le mandat visait à faire l'analyse et l'optimisation des services offerts à la clientèle dans un contexte de décroissance;

Attendu les termes des articles 39, 40, 79, 193 et 211 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.I-13.3);

Attendu les termes de la résolution 116 (2008-2009) ayant pour titre « École Centrale – orientation au 1^{er} juillet 2010 »;

Attendu les termes du document ayant pour titre « École Centrale – État de situation – Projet de révocation de l'acte d'établissement de l'école Centrale »;

Attendu la consultation effectuée auprès du comité de parents de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et du conseil d'établissement de l'école Centrale;

1280

Attendu les audiences publiques tenues par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées le 16 février 2010 à l'école Centrale relativement au projet de révocation de l'acte d'établissement de ladite école;

Attendu les mémoires et les recommandations déposés par les intervenants présents lors desdites audiences publiques;

Attendu les termes de l'écrit de gestion 5221-03-01 ayant pour titre « Politique de maintien ou de fermeture des écoles »;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors des comités de travail des 2 et 23 septembre 2009, du 28 octobre 2009, du 25 novembre 2009, du 2 décembre 2009, du 20 janvier 2010, des 3, 10 et 24 février 2010 et du 10 mars 2010;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées révoque l'acte d'établissement et ferme l'école Centrale, le tout effectif en date du 1^{er} juillet 2010;

QUE le bassin d'alimentation de l'école Centrale soit réparti entre les écoles limitrophes, à savoir l'école Adrien-Guillaume, à Chénéville, l'école Providence/J.-M.-Robert, à Saint-André-Avellin, et l'école St-Michel, à Montebello;

QUE l'annexe relative au territoire des écoles de la Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves pour l'année 2010-2011 (Référence – Secrétariat général) soit modifiée en conséquence;

QUE des mesures d'intégration et de suivi soient mises en place afin de favoriser l'intégration des élèves dans les différentes écoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Questions relatives à la séance

Monsieur Claude Auger

- . Fermeture de l'école Centrale : conscient des impacts sur la communauté.

Monsieur Alexandre Iracà

- . École Centrale : décision impopulaire mais courageuse en regard du fait que la réussite éducative des élèves constitue LA priorité.
- . Remerciements adressés au maire de Notre-Dame-de-la-Paix et au préfet adjoint de la MRC Papineau.

Monsieur Claude Benoît

- . École Centrale : diversification des activités pédagogiques pour les élèves transférés.

Monsieur Raymond Ménard

- . École Centrale : salue le suivi prévu à la résolution quant à l'intégration des élèves dans leur nouvelle école.

Monsieur Jacques D'Août

- . Souhaite qu'une suite soit donnée aux propos de M. Robert Guérin à l'égard de M. Marc Carrière, commissaire.

Madame Marie-Élaine Rouleau, résidente de Notre-Dame-de-la-Paix

- . S'interroge sur la répartition des élèves de l'école Centrale dans les trois écoles concernées.

Monsieur Alexandre Iracà

- . Réfère au fait que la répartition des élèves sera effectuée en fonction du choix des parents.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 63 (2009-2010)

Il est proposé par monsieur le commissaire Carl G. Simpson;

QUE la séance soit levée.

1281

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 7 avril 2010, à 20 heures, à la bibliothèque de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378-A, rue Papineau, à Papineauville.

Il est 21 h 40.

Alexandre Iracà,
Président du conseil des commissaires

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général

